



Communiqué

Pour publication immédiate

LE RNTTTSQ RÉCLAME LA CRÉATION D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

Trois-Rivières, le 12 juin 2009. - Le Regroupement national des techniciennes et des techniciens en travail social du Québec (RNTTTSQ) réclame la constitution des techniciennes en assistance sociale et en travail social en ordre professionnel à l'Office des professions du Québec ainsi qu'à la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, madame Kathleen Weil.

Rappelons d'abord, que les techniciennes du domaine technique du travail social exercent, depuis cinq décennies, dans les institutions de l'État québécois et le milieu communautaire sans être pour autant des professionnelles, à part entière, dans le système professionnel québécois. Selon le RNTTTSQ, la professionnalisation de ces dernières pour la protection du public est devenue un incontournable, en 2009.

À la suite de la commission parlementaire sur le projet de loi 21, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, tenue cette semaine, le RNTTTSQ réaffirme l'urgence d'inclure les activités à risque de préjudices des 35, 000 techniciennes en assistance sociale, en travail social, en éducation spécialisée et d'intervention en délinquance dans ce projet.

Pour éviter que la modernisation de la pratique professionnelle se fasse aux frais du public, il est évident, pour le RNTTTSQ, que les travaux préalables en ce sens soient réalisés avant l'adoption de la loi et non, après, comme prévoit le faire la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles.

-30-

Source : RNTTTSQ – Le 12 juin 2009.

Pour des renseignements : Johanne Dionne, interlocutrice principale du dossier de la professionnalisation au RNTTTSQ, rnttsq@yahoo.ca